



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/45/1008
S/22572
6 mai 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

1991
UNISA COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-cinquième session
Point 43 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-sixième année

Lettre datée du 6 mai 1991, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du
2 mai 1991, qui vous est adressée par M. Osman Ertug, représentant de la
République turque de Chypre-Nord (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au
titre du point 43 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Mustafa AKSIN

ANNEXE

Lettre datée du 2 mai 1991, adressée au Secrétaire général par
M. Osman Ertug

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à un entretien récemment accordé par M. Andreas Aloneftis, Ministre chypriote grec de la Défense, à l'hebdomadaire chypriote grec Kirikas, le 6 avril 1991, au sujet de la campagne chypriote grecque de réarmement qui est en cours.

En réponse à des articles parus récemment dans la presse au sujet de prétendues réductions des dépenses militaires chypriotes grecques, et des conséquences économiques négatives de l'accumulation massive d'armements à Chypre-Sud, M. Aloneftis aurait déclaré ce qui suit :

"Récemment, des rumeurs ont été lancées. On prétend qu'il est nécessaire de réduire rapidement nos dépenses d'armement. Il s'agit là d'une campagne grossièrement démagogique. On prétend que nous achetons des quantités excessives d'armements ... et que l'économie de Chypre n'est pas en mesure de supporter de telles dépenses. On prétend également que notre effort de réarmement est vain. Je dois dire que je regrette ces déclarations, qu'elles me gênent. Pareilles rumeurs ne peuvent que semer la confusion et le défaitisme dans l'esprit de notre peuple. Ceux qui propagent ces vues ne songent qu'à leur propre confort..."

M. Aloneftis a nié les informations parues dans la presse selon lesquelles les dépenses militaires seraient réduites et a déclaré qu'en fait, l'administration chypriote grecque cherchait à acquérir plus d'armes en dépensant moins. Ce résultat serait obtenu par l'achat d'armes plus perfectionnées et en élevant le niveau technique du matériel employé par la "Garde nationale". M. Aloneftis a déclaré que les forces armées chypriotes grecques avaient désormais atteint un niveau "comparable, à maints égards, aux armées les plus modernes". Il a ajouté que l'issue de la guerre du Golfe avait clairement montré qu'on pouvait atteindre le même niveau d'efficacité dans la défense en dépensant moins.

En outre, le Ministre chypriote grec de la Défense, exposant sa stratégie militaire dans l'immédiat et pour l'avenir, a affirmé qu'il fallait que fut créée une aviation chypriote grecque. Il a déclaré que les nouvelles forces aériennes chypriotes grecques coordonneraient leur action avec celle des forces aériennes grecques, celles-ci étant appelées à compléter les forces chypriotes grecques. M. Aloneftis a annoncé que 50 militaires chypriotes grecs seraient périodiquement envoyés en Grèce pour y recevoir une formation, et qu'une force aérienne composée de 40 appareils serait desservie par au moins 1 000 militaires qualifiés.

M. Aloneftis s'est alors vanté du fait que la Garde nationale chypriote grecque était désormais équipée d'un système anti-aérien très perfectionné et que la protection aérienne grecque était déjà en place au-dessus de

/...

Chypre-Sud. Il a déclaré que les forces chypriotes grecques ne se préparaient pas aux fins de la "défense statique de Chypre", mais étaient prêtes à une "victoire rapide et décisive" dans l'île.

Ces déclarations de M. Aloneftis montrent sans équivoque que les informations récentes selon lesquelles les prétendues "réductions" des dépenses militaires chypriotes grecques se traduiraient par un ralentissement de la campagne de réarmement et du renforcement militaire au sud sont fausses et qu'elles sont destinées à tromper l'opinion publique mondiale. Loin de procéder à une réduction quelconque de ces dépenses, M. Aloneftis a bien indiqué que son administration continuerait à acquérir des armements perfectionnés et à équiper la "Garde nationale" de systèmes de pointe. M. Aloneftis est même allé jusqu'à s'élever contre les milieux qui sont favorables à une réduction des dépenses militaires et demandent que l'on fasse preuve de bon sens.

Il est clair que l'administration chypriote grecque de Chypre-Sud, en mobilisant ses ressources pour acheter les armes les plus modernes, a ajouté une dangereuse dimension nouvelle à sa campagne de réarmement. La partie chypriote turque juge nécessaire d'appeler l'attention de toutes les parties concernées sur cette évolution qui ne peut que porter préjudice aux perspectives de rapprochement entre les deux peuples et de règlement rapide qu'envisage le Conseil de sécurité dans sa résolution 649 (1990).

Le représentant de la République
turque de Chypre-Nord

(Signé) Osman ERTUG
